

NEUILLY-PLAISANCE SPORTS

Association Omnisports fondée le 6 mai 1944
Régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901

27, rue Marguerite
93360 NEUILLY PLAISANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association Omnisports NEUILLY-PLAISANCE SPORTS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Omnisports NEUILLY-PLAISANCE SPORTS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Omnisports NEUILLY-PLAISANCE SPORTS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.4 - Régularisation comptable » de l'annexe des comptes annuels relative à la correction d'écart sur les comptes 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de moral du Président et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 31 janvier 2024

EXCO VFA AUDIT

Représentée par



Jeanne Anna GAYE

Commissaire aux comptes.



NPS BILAN AU 31 AOUT 2023

ACTIF	Exercice N			Exercice N - 1	PASSIF	Exercice N	Exercice N - 1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net			
Actif immobilisé					Fonds propres		
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	Fonds propres sans droit de reprise		
Frais d'établissement	0 €	0 €	0 €	0 €	Fonds propres statutaires	0 €	0 €
Frais de recherches et de développement	0 €	0 €	0 €	0 €	Fonds propres complémentaires	0 €	0 €
Donations temporaires d'usufruit	0 €	0 €	0 €	0 €	Fonds propres avec droit de reprise		
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0 €	0 €	0 €	0 €	Fonds propres statutaires	0 €	0 €
Immobilisations incorporelles en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	Fonds propres complémentaires	0 €	0 €
Avances et acomptes	0 €	0 €	0 €	0 €	Écarts de réévaluation	0 €	0 €
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	Réserves		
Terrains	0 €	0 €	0 €	0 €	Réserves statutaires ou contractuelles	128 070 €	128 070 €
Constructions	0 €	0 €	0 €	0 €	Réserves pour projet de l'entité	0 €	0 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	89 934 €	55 846 €	34 088 €	11 636 €	Autres	0 €	0 €
Immobilisations corporelles en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	Report à nouveau	112 350 €	138 787 €
Avances et acomptes	0 €	0 €	0 €	0 €	Excédent ou déficit de l'exercice	-75 880 €	-26 437 €
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0 €	0 €	0 €	0 €	Situation nette (sous-total)	164 540 €	240 419 €
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €	Fonds propres consommables		
Participations et créances rattachées	0 €	0 €	0 €	0 €	Subventions d'investissement	0 €	0 €
Autres titres immobilisés	0 €	0 €	0 €	0 €	Provisions réglementées	0 €	0 €
Prêts	0 €	0 €	0 €	0 €	TOTAL I	164 540 €	240 419 €
Autres	0 €	0 €	0 €	0 €	Fonds reportés et dédiés	0 €	0 €
TOTAL I	89 934 €	55 846 €	34 088 €	11 636 €	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0 €	0 €
Actif circulant	0 €	0 €	0 €	0 €	Fonds dédiés	0 €	0 €
Stocks et en-cours	0 €	0 €	0 €	0 €	TOTAL II	0 €	0 €
Créances	0 €	0 €	0 €	0 €	Provisions		
Créances clients, usagers et comptes rattachés	0 €	0 €	0 €	0 €	Provisions pour risques	10 000 €	10 000 €
Créances reçues par legs ou donations	0 €	0 €	0 €	0 €	Provisions pour charges	0 €	0 €
Autres	44 065 €	0 €	44 065 €	23 809 €	TOTAL III	10 000 €	10 000 €
Valeurs mobilières de placement	0 €	0 €	0 €	0 €	Dettes	0 €	0 €
Instruments financiers à terme	0 €	0 €	0 €	0 €	Emprunts obligataires et assimilés	0 €	0 €
Disponibilités	262 689 €	0 €	262 826 €	363 087 €	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	137 €	137 €
Charges constatées d'avance	770 €	0 €	770 €	220 €	Emprunts et dettes financières diverses	0 €	0 €
TOTAL II	307 524 €	0 €	307 662 €	387 116 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 786 €	7 481 €
Frais d'émission des emprunts (III)	0 €	0 €	0 €	0 €	Dettes des legs ou donations	0 €	0 €
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0 €	0 €	0 €	0 €	Dettes fiscales et sociales	22 805 €	34 102 €
Écarts de conversion Actif (V)	0 €	0 €	0 €	0 €	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0 €	0 €
					Autres dettes	27 260 €	13 280 €
					Instruments financiers à terme	0 €	0 €
					Produits constatés d'avance	103 222 €	93 333 €
					TOTAL IV	167 210 €	148 333 €
					Écarts de conversion Passif (V)	0 €	0 €
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	397 459 €	55 846 €	341 750 €	398 752 €	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	341 750 €	398 752 €



NPS Compte de Résultat au 31 Août 2023

PRODUITS	Exercice N	Exercice N - 1	CHARGES	Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION			CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	297 595 €	331 546 €	Achats de marchandises	9 759 €	6 823 €
<i>Ventes de biens et services</i>	0 €	0 €	Variation de stock	0 €	0 €
Ventes de biens	0 €	16 €	Autres achats et charges externes	319 359 €	318 988 €
dont ventes de dons en nature			<i>Aides financières</i>	0 €	0 €
Ventes de prestations de services	6 448 €	3 516 €	Impôts, taxes et versements assimilés	3 315 €	3 603 €
dont parrainages			Salaires et traitements	235 226 €	209 155 €
<i>Produits de tiers financeurs</i>			Charges sociales	59 564 €	63 546 €
Concours publics et subventions d'exploitation	301 499 €	296 259 €	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 634 €	7 941 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0 €	0 €	Dotations aux provisions	0 €	0 €
Ressources liées à la générosité du public			<i>Reports en fonds dédiés</i>	0 €	0 €
Dons manuels	0 €	3 114 €	Autres charges	50 713 €	67 601 €
Mécénats	0 €	0 €			
Legs, donations et assurances-vie	0 €	0 €			
Contributions financières	339 €	0 €			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0 €	6 000 €			
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	0 €	0 €			
Autres produits	8 882 €	10 095 €			
Total I	614 763 €	650 546 €	Total II	690 569 €	677 657 €
			1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-75 805 €	-27 111 €
PRODUITS FINANCIERS			CHARGES FINANCIÈRES		
De participation	0 €	0 €	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0 €	0 €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0 €	0 €	Intérêts et charges assimilées	0 €	0 €
Autres intérêts et produits assimilés	1 697 €	830 €	Différences négatives de change	0 €	0 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0 €	0 €	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0 €	0 €
Différences positives de change	0 €	0 €			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0 €	0 €			
Total III	1 697 €	830 €	Total IV	0 €	0 €
			2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 697 €	830 €
			3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-74 109 €	-26 281 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			CHARGES EXCEPTIONNELLES		



NPS Compte de Résultat au 31 Août 2023

Sur opérations de gestion			Sur opérations de gestion	1 771 €	156 €
Sur opérations en capital	0 €	0 €	Sur opérations en capital	0 €	0 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0 €	0 €	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0 €	0 €
Total V	0 €	0 €	Total VI	1 771 €	156 €
			4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-1 771 €	-156 €
			Participation des salariés aux résultats (VII)	0 €	0 €
			Impôts sur les bénéfices (VIII)	0 €	0 €
Total des produits (I + III + V)	616 460 €	651 376 €	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	692 340 €	677 813 €
			EXCÉDENT OU DÉFICIT	-75 880 €	-26 437 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>			<i>Secours en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>			<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Bénévolat</i>			<i>Prestations en nature</i>		
			<i>Personnel bénévole</i>		
TOTAL			TOTAL		



ANNEXE

NEUILLY PLAISANCE SPORTS

Les statuts de l'association Omnisports ont été créés en 1944. Son objet est de promouvoir le sport pour les habitants de la ville de Neuilly Plaisance. Elle est constituée de 9 sections sportives : Athlétisme, Basket, Fitness, Football, Handball, Pentathlon, Pétanque, Taekwondo et Tennis. Ces sections sont administrées par un bureau de bénévoles constitué d'un président, secrétaire et trésorier au minimum ; elles sont sous la responsabilité de la section Omnisport, elle-même constituée d'un même bureau de bénévoles. L'association Omnisport fonctionne grâce aux cotisations des adhérents, de la subvention de la ville et de certaines autres subventions dépendantes du niveau d'activité sportive.

Le bilan clôturé au 31 août 2023, d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 met en évidence : un bilan de **341 750 €** et un résultat net déficitaire de **-75 880€**.

I – ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Plainte déposée contre la Présidente de la section Neuilly-Plaisance Karaté Club.

L'association NPS SPORTS a déposé plainte le 6 novembre 2020 au Procureur de la République auprès du Tribunal judiciaire de Bobigny pour abus de confiance.

Le Président général a été auditionné par un officier de police judiciaire le 29 mars 2022.

Le Trésorier général a été auditionné par un officier de police judiciaire le 11 mars 2022.

L'affaire est toujours en cours à la date d'établissement des comptes.

1.2 Changement du comité de direction

Le Président général M. Christian Glomeron et le Trésorier général M. Guy Claude ont démissionné en cours de mandature.

A compter du 1^{er} juillet 2023, le Vice-Président M. Franco Marasco et le Vice-Trésorier M. Dominique Picou assurent la continuité des fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale prévue début 2024.

1.3 Section NATATION

Les travaux de la rénovation de la piscine devant durer environ 18 mois, et suite à l'entrevue le 8 juin, de Mme Alexandra PERRIN (Présidente de la Natation) et de M. Franco MARASCO avec M. le Maire, l'association NPS Natation est mise en sommeil à partir du 31 Août jusqu'à la fin de la réfection de la piscine municipale. Mme Alexandra PERRIN démissionne donc de son poste et les salariés de la section, ont fait l'objet d'un licenciement économique dans le respect de la réglementation du code du travail en vigueur.

1.4 Régularisation comptable

Du fait de problèmes liés à la clôture des comptes dans Assoconnect les années précédentes, des écarts sont constatés entre l'historique des comptes dans Assoconnect et les rapports certifiés pour les exercices précédents. Assoconnect n'arrivant pas à restaurer les versions correspondantes aux rapports certifiés, il a été décidé de corriger ces écarts dans les comptes 2023. De ce fait, le résultat au 31.08.2023 est compris une perte exceptionnelle de 256.70 euros.

La perte se décompose ainsi :

31/08/2023
Journal

256,70 EUR - Reprise anouveau 1/9/22 erroné/validé 26437,29 (pièce #40881083) Editer

Dupliquer

Libellé	Compte	Débit	Crédit	
Reprise anouveau 1/9/22 erroné/validé 26437,29	119000 - Report à nouveau (soldé débiteur)		256,70 EUR	<input type="checkbox"/> Pas de facture <input type="checkbox"/> Pas rattaché à une personne ou un tiers <input checked="" type="checkbox"/> Pas de commentaire
Reprise anouveau 1/9/22 erroné/validé 26437,29	678000 - Autres charges exceptionnelles	256,70 EUR		<input checked="" type="checkbox"/> Ce paiement n'a pas été rapproché en banque Voir l'état de rapprochement.

Au 31/08/2022 un écart a été constaté sur le rapprochement bancaire de la section Athlétisme pour un montant de 1413,95€. Cet écart n'a pas été expliqué. Afin de ne pas conserver cette écriture dans les états de rapprochement bancaire, une écriture de régularisation est constatée : compte 512009/678000 pour 1413,95€ :

31/08/2023
Journal

1 413,95 EUR - Correction anouveau du 31/8/2022 Athle (pièce #40881135) Editer

Dupliquer

Libellé	Compte	Débit	Crédit	
Correction anouveau du 31/8/2022 Athle	512009 - Banques - Compte - Section ATHLÉTISME		1 413,95 EUR	<input type="checkbox"/> Pas de facture <input type="checkbox"/> Pas rattaché à une personne ou un tiers <input checked="" type="checkbox"/> Pas de commentaire
Correction anouveau du 31/8/2022 Athle	678000 - Autres charges exceptionnelles	1 413,95 EUR		<input checked="" type="checkbox"/> Ce paiement n'a pas été rapproché en banque Voir l'état de rapprochement.

II - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Au règlement ANC 2018-06 abrogeant le règlement 99-01 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et à ses règlements modificatifs éventuels.

Les dérogations à ces principes lorsqu'elles existent, font l'objet d'une explication particulière au paragraphe I.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Produits

Les produits correspondent aux cotisations encaissées du 01/09/2022 au 31/08/2023 et les subventions de la mairie et du département, relatives à la saison sportive 2022-2023.

2.2 Achats

Les charges correspondent aux charges sur la période du 01/09/2022 au 31/08/2023 et aux charges relatives à la saison sportive 2022-2023.

2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et comprennent uniquement des logiciels amortis sur trois ans.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

La durée d'amortissements des immobilisations est de 5 à 10 ans pour les agencements et installations, et de 3 ans pour le matériel informatique (selon le tableau d'amortissement).

2.3.3 Variations des immobilisations et des amortissements du 01/09/2022 au 31/08/2023

2.3.3.1 Tableau des immobilisations

<i>Rubriques (a)</i>	<i>Valeur brute à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)</i>
Immobilisations Incorporelles	228,37			228,37
Immobilisations Corporelles	54 620,15	34 361,72		88 981,87
Immobilisation Financière				
TOTAL	54 848,52	34 361,72		89 210,24

2.3.3.2 Tableau des amortissements

<i>Rubriques (a)</i>	<i>Amortissements cumulés au début de l'exercice</i>	<i>Augmentations : Dotation de l'exercice</i>	<i>Diminutions d'amortissements de l'exercice</i>	<i>Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)</i>
Immobilisations incorporelles	228,37			228,37
Immobilisations Corporelles	42 984,18	12 633,64		55 617,82
Immobilisations Financières				
TOTAL	43 212,55	7 941,05		55 846,19

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



2.5 Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

IV - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

4.1 État des créances

NPS Etat des Créances au 31 Août 2023				
TIERS	Bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €		
Personnel et comptes rattachés	5 912,67 €	5 912,67 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	929,10 €	929,10 €		
État et autres collectivités publiques	158,01 €	158,01 €		
Débiteurs divers et créditeurs divers	17 554,64 €	17 554,64 €		
Comptes de régularisation	770,00 €	770,00 €		
TOTAL	25 324,42 €	25 324,42 €		

4.2 État des dettes

NPS Etat des Dettes au 31 Août 2023				
TIERS	Bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 785,89 €	13 785,89 €		
Personnel et comptes rattachés	1 850,35 €	1 850,35 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 925,36 €	20 925,36 €		
État et autres collectivités publiques	29,12 €	29,12 €		
Débiteurs divers et créditeurs divers	26 850,03 €	26 850,03 €		
Produits constatés d'avance	103 222,16 €	103 222,16 €		
TOTAL	166 662,91 €	166 662,91 €		

4.3 Détail des produits à recevoir

Grand Livre

NPS SPORTS - Période du 01/09/2022 au 31/08/2023 (document généré le 14/12/2023)

ID	Date	Intitulé	Personne	Débit (EUR)	Crédit (EUR)	Solde (EUR)
409000 - AVOIR A RECEVOIR						
Début		Cumul au 01/09/2022		0	0	0
Fin		Total		0	0	0

4.4 Détail des charges constatées d'avance



Grand Livre

NPS SPORTS - Période du 01/09/2022 au 31/08/2023 (document généré le 14/12/2023)

ID	Date	Intitulé	Personne	Débit (EUR)	Crédit (EUR)	Solde (EUR)
486000 - Charges constatées d'avance						
Début		Cumul au 01/09/2022		220	0	220 D
28359138	01/09/2022	Extourne rbst fratrie bodin 2022/2023			145.00	75 D
28359139	01/09/2022	Extourne rbst fratrie lebourdai 2022/2023			75.00	0
37784036	31/08/2023	rbst fratrie stacy 23/24 d'avance		75.00		75 D
37785994	31/08/2023	rbst fratrie lebourdais 23/24 d'avance		75.00		150 D
37786030	31/08/2023	rbst fratrie bodin 23/24 d'avance		155.00		305 D
37786055	31/08/2023	rbst fratrie rio 23/24 d'avance		70.00		375 D
37786902	31/08/2023	rbst fratrie el hadaoui 23/24 d'avance		175.00		550 D
37786948	31/08/2023	rbst fratrie concecao 23/24 d'avance		75.00		625 D
37789596	31/08/2023	rbst fratrie rodeanu 23/24 d'avance		75.00		700 D
37789639	31/08/2023	rbst fratrie meunier 23/24 d'avance		70.00		770 D
Fin		Total		990	220	770 D

4.5 Variation des fonds associatifs

NPS Variations des Fonds Associatifs au 31 Août 2023					
NATURE DES FONDS PROPRES	Solde Début Exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution	Solde Fin Exercice
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
- Apports sans droit de reprise					
- Subv. d'investissement affectées à des bien renouvelables					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves réglementées					
- investissement					
- compensation					
- couverture du besoin en fonds de roulement					
Autres réserves (compte 106800 & 106810)	128 069,68				128 069,68
Report à nouveau (compte 110000)	166 284,78				138 786,83
Résultat de l'exercice	-26 437,29	-75 879,61			-102 316,90
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
- Apports					
- Legs et donation					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables					
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Pour réserve de trésorerie					
Pour renouvellement des immobilisations					
Amortissements dérogatoires					
Différence sur réalisations d'éléments d'actif					
Autres provisions réglementées					
Immobilisations grévées de droit					
TOTAL (I)	294 354,46	-75 879,61	0,00	0,00	164 539,61

4.6 Détail des charges à payer

NPS Détail des Charges à Payer au 31 Août 2023	
Comptes	Montants
1. Fournisseurs factures non parvenues (compte 408100)	8 334,16 €
2. Personnel (compte 428000)	1 850,35 €
3. Organismes sociaux (compte 438x)	3 414,79 €
4. Dettes fiscales (compte 448200)	29,12 €
5. Taxes dues sur les rémunérations	0,00 €
6. Autres charges à payer	0,00 €
TOTAL	13 628,42 €

4.7 Détail des produits constatés d'avance

NPS Produits Constatés d'avance au 31 Août 2023	
Description	Montant
Subvention partielle mairie (4/12) pour exercice N+1 (2023-2024)	79 000 €
Adhésions tennis exercice 2023-2024	24 222 €
TOTAL	103 222 €

V - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Détail des transferts de charges

//
Néant
//

5.1 Détail des rémunérations des dirigeants

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles ainsi que les avantages en nature :

//
Néant
//

VI – PROVISIONS

<i>Rubriques (a)</i>	<i>Situations et mouvements (b)</i>			
	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>
	<i>Provisions au début de l'exercice</i>	<i>Augmentations : dotation de l'exercice</i>	<i>Diminutions reprises de l'exercice</i>	<i>Provision à la fin de l'exercice (c)</i>
Provisions Réglementées				
Provisions pour Risques	10 000€		0	10 000€
Provisions pour Charges				
TOTAL	10 000€		0	10 000€

VII – INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Répartition des adhérents :



NPS Saison 2022-2023			
Sections	Femmes	Hommes	Total
Basket	13	72	85
Fitness	59	43	102
Football	33	347	380
Natation	230	100	330
Pentathlon	12	16	28
Handball	66	136	202
Pétanque	9	35	44
Taekwondo	49	45	94
Tennis	112	239	351
Athlétisme	73	111	184
Total	656	1144	1800

Répartition des subventions :

Subvention municipale : 252 000€
 Subvention haut niveau : 19 636€
 Subvention PASS'SPORTS : 10900€
 Subvention CIC : 2000€

Honoraires :

Montant des honoraires des commissaires aux comptes facturés sur l'exercice : 4800€

Constitution des bureaux des sections :

NPS Saison 2022 - 2023													
Section	Titre	Président de Section	Prénom	Nbr Bénévoles Membres Bureaux	Nbr Bénévoles Autres (Accompagnateurs)	Nbr Salariés	Nbr Salariés Diplômés	Nbr Heures Entraînements par Semaine	Age Mini	Cotisations Mini-Maxi	Nbr Adhérents	Nbr Licenciés	
ATHLÉTISME	M.	VALLEE	Serge	3	8	3	4	4h à 28h	6 ans	140€ à 160€	194	194	
BASKET	M.	MARQUES CARDOSO	Roberto	3	5	0	0	1.30h à 4h	5 ans	135€ à 150€	91	91	
FITNESS	M.	RENAUX-KAARAR	Frédéric	3	0	3	3	3h baby/4h training/44h body	3 ans	100€ à 185€	106	106	
FOOTBALL	Mme	DURAND	Céline	5	14	0	0	4h à 10h	3 ans	100€ à 210€	390	390	
HANDBALL	M.	POIX	Olivier	5	10	1	1	1.30h à 5h	8 ans	120€ à 190€	145	145	
PENTATHLON	Mme	DETOURNAY	Nathalie	1	4	1	1	4h	6 ans	75€ à 250€	33	33	
PÉTANQUE	M.	LEBEAU	Gérard	6	8	0	0	35h	16 ans	45	69	69	
TAEKWONDO	M.	BEAUDOIRE	Florent	3	1	2	3	1h à 5h	5 ans	165€ à 250€	81	81	
TENNIS	M.	JACOB	Olivier	5	0	4	4	1h à 52h	5 ans	200€ à 380€	281	281	
NATATION	Mme	PERRIN	Alexandra	5	6	3	3	23.30h à 40h	6 ans	205€ à 310€	395	395	

IX - ÉVÈNEMENT POST CLÔTURE

Pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation tant que la subvention de la Marie est maintenue à son niveau actuel.